

DEPARTEMENT
AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANAY

Conseillers
En exercice : 14
Ayant pris part à la
Délibération : 14

Séance du 21 novembre 2023

Convocation : 14/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Prigent C. - Rebucini C. - Roux C.

Absents représentés : Bornard J. représenté par Jeambenoit E.
Picot S. représenté par Jouhaud L.
Rigutto E. représenté par Prigent C.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Chivot D.

Délibération : 2023-046

Objet : Charges de fonctionnement des écoles – Année scolaire 2022/2023.

Madame le Maire présente à l'Assemblée délibérante le récapitulatif des charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2022/2023.

Il précise que le coût par enfant scolarisé, s'élève à **1 366.25 €**.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal, décide d' :

- **APPROUVER** le récapitulatif des charges présent en annexe de la présente délibération ;
- **ETABLIR** les titres de recettes pour les enfants des communes voisines fréquentant l'école de Chanay.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Didier CHIVOT





Mairie de CHANAY
01420 CHANAY
☎ 04/50/59/50/38

CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES 2022/2023

Charges d'exploitation courante

Nature de la dépense	Total (en €)
<i>Assurance</i>	1 099,74 €
<i>Chauffage</i>	7 619,34 €
<i>Electricité</i>	883,49 €
<i>Eau</i>	390,96 €
<i>Extincteur</i>	1 022,15 €
<i>Fourniture scolaire</i>	3 849,43 €
<i>Fourniture d'entretien et divers</i>	1 832,05 €
<i>Entretien du bâtiment</i>	2 603,60 €
<i>Copieur et parc informatique</i>	7 633,70 €
<i>Transport scolaire</i>	2 310,00€
<i>Téléphonie et frais postaux</i>	1 106,40 €
<i>Activité / Animation</i>	0,00 €
Total	30 350,86 €

Frais de personnel

<i>ATSEM</i>	39 743,34 €
<i>Ménage</i>	5 902,57 €
<i>Technique</i>	3 846,88 €
<i>Administratif</i>	3 497,84 €
Total	52 990,63 €
Total général	83 341,49 €

Nombre d'élèves : 61
Coût par élève : 1 366,25 €

Pour la commune de SURJOUX/LHOPITAL :

- Année scolaire complète : **5 élèves** soit **6 831,25 €**
- Année scolaire incomplète : **1 élève** soit **1 095,28 €**
 - ↳ Elève scolarisé du 1^{er} septembre 2022 au 3 mai 2023 soit 34,86 semaines (*site calcul conversion*)
 - 2 semaines (*vacances Toussaint*) – 2 semaines (*vacances Noël*) – 2 semaines (*vacances février*) – 2 semaines (*vacances Pâques*) = 28,86 semaines.
 - = 1 366,25 € x 28,86 semaines (*année scolaire incomplète*) / 36 semaines (*année scolaire complète*)
 - = 1 095,28 €

Pour la commune de SURJOUX/LHOPITAL :
soit 1 366,25€ x 5 + 1 095,28€ = **7 926,53 €**

6 élèves dont 1 élève en année incomplète

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT

leg -